

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Mulvihill Premium Yield Fund (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller financier ou communiquez avec Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») par téléphone au 416 681-3900, par courriel à info@mulvihill.com ou sur le Web à www.mulvihill.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez vérifier si le fonds est compatible avec vos autres placements et votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la catégorie :	Le 18 septembre 2019	Gestionnaire du fonds :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Valeur totale du fonds le 31 août 2024 :	47 255 140,99 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,25 %	Distributions :	Mensuelles ¹⁾
		Placement minimum :	Placement initial de 1 000 \$ Placements subséquents de 100 \$

Note :

1) Les distributions sont versées en espèces, à moins que vous demandiez à votre représentant de nous aviser de les réinvestir dans des parts additionnelles du fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500. Le fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, notamment à des options, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments dérivés, afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal, de procurer une couverture contre la baisse du cours des titres et contre la fluctuation du change ou de procurer une exposition à des fonds négociés en bourse sans devoir acheter leurs titres.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres parallèlement à d'autres stratégies de placement afin d'accroître les rendements du fonds. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 août 2024)

Encaisse et court terme	10,2 %
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF	5,6 %
Banque canadienne impériale de commerce	4,6 %
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	4,4 %
Banque Royale du Canada	4,4 %
Constellation Software Inc.	4,1 %
Société Financière Manuvie	3,8 %
Ressources Teck limitée	3,3 %
Broadcom Inc.	2,4 %
Lockheed Martin Corporation	2,4 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	45,2 %
Nombre total de placements	39

Répartition des placements (au 31 août 2024)

Finances	23,6 %
Matériel	16,6 %
Énergie	11,6 %
Technologie	11,4 %
Immobilier	9,4 %
Produits industriels	9,3 %
Soins de santé	8,5 %
Services de communication	5,0 %
Biens de consommation discrétionnaires	2,4 %
Biens de consommation essentiels	2,2 %
Total	100 %

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La fluctuation du rendement d'un fonds au fil du temps est une façon d'évaluer le risque. Il s'agit de la « volatilité ».

De façon générale, les fonds assortis d'une volatilité élevée produiront des rendements qui fluctueront davantage au fil du temps. Ils risquent habituellement plus de perdre de l'argent, mais ils offrent une possibilité accrue de toucher des rendements élevés. Les fonds assortis d'une faible volatilité ont tendance à produire des rendements qui fluctueront moins au fil du temps. Ils offrent habituellement de faibles rendements, mais risquent peu de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion de capital Mulvihill Inc. estime que le risque associé à la volatilité du fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau de risque est fondé sur la fluctuation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il ne prédit pas la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer au fil du temps. Un fonds assorti d'un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.



AUCUNE GARANTIE

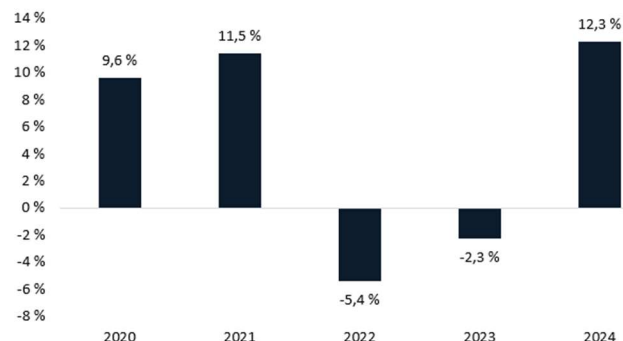
À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours des deux dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours des deux dernières années. Le fonds a perdu de la valeur au cours de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du fonds sur trois mois au cours des deux dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Trimestre clos le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	11,86 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 118,60 \$.
Pire rendement	-13,57 %	31 mars 2023	Votre placement diminuerait à 864,32 \$.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie A du fonds depuis sa création disposerait maintenant de 1 191 \$ au 31 août 2024, soit un rendement composé annuel de 5,0 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent un revenu qui soit avantageux sur le plan fiscal et un potentiel de croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des placements dans des émetteurs des marchés boursiers du Canada et des États-Unis;
- qui achètent des parts par l'entremise d'un compte établi auprès d'un courtier de plein exercice;
- qui veulent que des distributions leur soient versées chaque mois;
- qui peuvent tolérer un risque faible à moyen;
- qui sont en mesure d'accepter une certaine fluctuation des rendements;
- qui investissent à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De façon générale, vous devrez payer l'impôt sur les gains que vous tirez d'un fonds. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales de votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non les titres du fonds dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Sachez que si vous détenez vos titres du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie A du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une catégorie à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à l'achat de parts de catégorie A du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant de votre placement	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ que vous investissez	Vous et votre représentant établissez le taux. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de votre achat à l'achat. Ils sont versés à la société de votre représentant en tant que commission. Gestion de capital Mulvihill Inc. ne reçoit aucune partie de cette commission.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 juin 2024, les frais du fonds s'élevaient à 3,77 % de sa valeur, ce qui correspond à 37,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'exploitation (y compris les frais d'administration) et de la rémunération au rendement du fonds. Gestion de capital Mulvihill Inc. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	3,25 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,52 %
Frais du fonds	3,77 %

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du fonds. Elle couvre le coût des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion de capital Mulvihill Inc. verse à la société de votre représentant la commission de suivi, qui est payée au moyen des frais de gestion du fonds et qui est fondée sur la valeur de votre placement. Le taux pour cette catégorie du fonds correspond à un maximum de 1 % de la valeur de votre placement chaque année, soit 10 \$ chaque année par tranche de 1 000 \$ investie.

3. AUTRES FRAIS

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention ou à la vente de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur acquisition, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez vendues. Ces frais sont versés au fonds et s'ajoutent aux frais d'acquisition que vous devez verser à la société de votre représentant.
Frais liés au rendement	Pour tout trimestre civil, Gestion de capital Mulvihill Inc. a droit à des frais liés au rendement versés par le fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part (qui comprend les distributions versées ou devant être versées) à la fin du trimestre civil sur le rendement global mixte de l'indice Cboe S&P 500 BuyWrite Index (en dollars canadiens) et de l'indice S&P/TSX 60 Covered Call 2 % OTM Monthly Index (en dollars canadiens) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS Veuillez communiquer avec Gestion de capital Mulvihill Inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.	Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure Comprendre les organismes de placement collectif sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilières.ca .	Gestion de capital Mulvihill Inc. 121 King Street West, Standard Life Centre, Suite 2600 Toronto (Ontario) M5H 3T9	Tél. : 416 681-3900 Télééc. : 416 681-3901 www.mulvihill.com info@mulvihill.com
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Mulvihill Premium Yield Fund (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller financier ou communiquez avec Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») par téléphone au 416 681-3900, par courriel à info@mulvihill.com ou sur le Web à www.mulvihill.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez vérifier si le fonds est compatible avec vos autres placements et votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la catégorie :	Le 18 septembre 2019	Gestionnaire du fonds :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Valeur totale du fonds le 31 août 2024 :	47 255 140,99 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,18 %	Distributions :	Mensuelles ¹⁾
		Placement minimum :	Placement initial de 1 000 \$ Placements subséquents de 100 \$

Note :

1) Les distributions sont versées en espèces, à moins que vous demandiez à votre représentant de nous aviser de les réinvestir dans des parts additionnelles du fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500. Le fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, notamment à des options, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments dérivés, afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal, de procurer une couverture contre la baisse du cours des titres et contre la fluctuation du change ou de procurer une exposition à des fonds négociés en bourse sans devoir acheter leurs titres.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres parallèlement à d'autres stratégies de placement afin d'accroître les rendements du fonds. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 août 2024)

Encaisse et court terme	10,2 %
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF	5,6 %
Banque canadienne impériale de commerce	4,6 %
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	4,4 %
Banque Royale du Canada	4,4 %
Constellation Software Inc.	4,1 %
Société Financière Manuvie	3,8 %
Ressources Teck limitée	3,3 %
Broadcom Inc.	2,4 %
Lockheed Martin Corporation	2,4 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	45,2 %
Nombre total de placements	39

Répartition des placements (au 31 août 2024)

Finances	23,6 %
Matériel	16,6 %
Énergie	11,6 %
Technologie	11,4 %
Immobilier	9,4 %
Produits industriels	9,3 %
Soins de santé	8,5 %
Services de communication	5,0 %
Biens de consommation discrétionnaires	2,4 %
Biens de consommation essentiels	2,2 %
Total	100,0 %

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La fluctuation du rendement d'un fonds au fil du temps est une façon d'évaluer le risque. Il s'agit de la « volatilité ».

De façon générale, les fonds assortis d'une volatilité élevée produiront des rendements qui fluctueront davantage au fil du temps. Ils risquent habituellement plus de perdre de l'argent, mais ils offrent une possibilité accrue de toucher des rendements élevés. Les fonds assortis d'une faible volatilité ont tendance à produire des rendements qui fluctueront moins au fil du temps. Ils offrent habituellement de faibles rendements, mais risquent peu de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion de capital Mulvihill Inc. estime que le risque associé à la volatilité du fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau de risque est fondé sur la fluctuation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il ne prédit pas la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer au fil du temps. Un fonds assorti d'un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

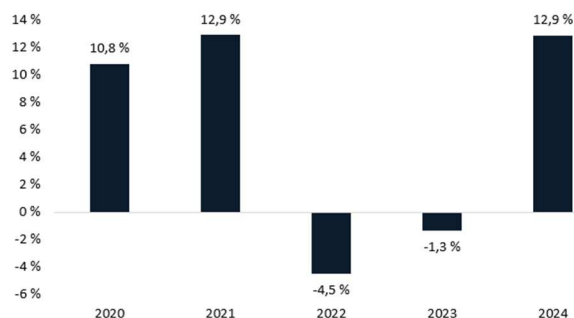
QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des deux dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.



Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des deux dernières années. Le fonds a perdu de la valeur au cours de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du fonds sur trois mois au cours des deux dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Trimestre clos le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	12,12 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 121,25 \$.
Pire rendement	-13,31 %	31 mars 2020	Votre placement diminuerait à 866,87 \$.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du fonds depuis sa création disposerait maintenant de 1 237 \$ au 31 août 2024, soit un rendement composé annuel de 6,2 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent un revenu qui soit avantageux sur le plan fiscal et un potentiel de croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des placements dans des émetteurs des marchés boursiers du Canada et des États-Unis;
- qui achètent des parts par l'entremise d'un compte à commission;
- qui veulent que des distributions leur soient versées chaque mois;
- qui peuvent tolérer un risque faible à moyen;
- qui sont en mesure d'accepter une certaine fluctuation des rendements;
- qui investissent à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De façon générale, vous devrez payer l'impôt sur les gains que vous tirez d'un fonds. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales de votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non les titres du fonds dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Sachez que si vous détenez vos titres du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie F du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une catégorie à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer à l'achat ou au rachat de vos parts de catégorie F.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 juin 2024, les frais du fonds s'élevaient à 2,70 % de sa valeur, ce qui correspond à 27,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'exploitation (y compris les frais d'administration) et de la rémunération au rendement du fonds. Gestion de capital Mulvihill Inc. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,18 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,52 %
Frais du fonds	2,70 %

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

Le fonds ne verse pas de commission de suivi à votre représentant.

3. AUTRES FRAIS

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention ou à la vente de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur acquisition, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez vendues. Ces frais sont versés au fonds et s'ajoutent aux frais d'acquisition que vous devez verser à la société de votre représentant.
Rémunération relative aux comptes à commission	Les parts de catégorie F du fonds sont offertes aux investisseurs qui ont des comptes auprès de la société d'un représentant. Les investisseurs versent directement une rémunération à la société de leur représentant en échange de conseils en placement ou d'autres services.
Frais liés au rendement	Pour tout trimestre civil, Gestion de capital Mulvihill Inc. a droit à des frais liés au rendement versés par le fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part (qui comprend les distributions versées ou devant être versées) à la fin du trimestre civil sur le rendement global mixte de l'indice Cboe S&P 500 BuyWrite Index (en dollars canadiens) et de l'indice S&P/TSX 60 Covered Call 2 % OTM Monthly Index (en dollars canadiens) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- i) résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- ii) annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS Veuillez communiquer avec Gestion de capital Mulvihill Inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.	Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure Comprendre les organismes de placement collectif sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilières.ca .	Gestion de capital Mulvihill Inc. 121 King Street West, Standard Life Centre, Suite 2600 Toronto (Ontario) M5H 3T9	Tél. : 416 681-3900 Télééc. : 416 681-3901 www.mulvihill.com info@mulvihill.com
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Mulvihill Premium Yield Fund (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller financier ou communiquez avec Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») par téléphone au 416 681-3900, par courriel à info@mulvihill.com ou sur le Web à www.mulvihill.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez vérifier si le fonds est compatible avec vos autres placements et votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la catégorie :	Le 18 septembre 2019	Gestionnaire du fonds :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Valeur totale du fonds le 31 août 2024 :	● \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o. ¹⁾	Distributions :	Mensuelles ²⁾
		Placement minimum :	Placement initial de 1 000 \$ Placements subséquents de 100 \$

Note :

- 1) Cette information n'est pas disponible parce qu'aucune part de catégorie UA n'a été émise en date du 13 septembre 2024.
- 2) Les distributions sont versées en espèces, à moins que vous demandiez à votre représentant de nous aviser de les réinvestir dans des parts additionnelles du fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500. Le fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds gérés par Gestion de capital Mulvihill Inc. (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, notamment à des options, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments dérivés, afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal, de procurer une couverture contre la baisse du cours des titres et contre la fluctuation du change ou de procurer une exposition à des fonds négociés en bourse sans devoir acheter leurs titres.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres parallèlement à d'autres stratégies de placement afin d'accroître les rendements du fonds. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 août 2024)

Encaisse et court terme	10,2 %
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF	5,6 %
Banque canadienne impériale de commerce	4,6 %
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	4,4 %
Banque Royale du Canada	4,4 %
Constellation Software Inc.	4,1 %
Société Financière Manuvie	3,8 %
Ressources Teck limitée	3,3 %
Broadcom Inc.	2,4 %
Lockheed Martin Corporation	2,4 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	45,2 %
Nombre total de placements	39

Répartition des placements (au 31 août 2024)

Finances	23,6 %
Matériel	16,6 %
Énergie	11,6 %
Technologie	11,4 %
Immobilier	9,4 %
Produits industriels	9,3 %
Soins de santé	8,5 %
Services de communication	5,0 %
Biens de consommation discrétionnaires	2,4 %
Biens de consommation essentiels	2,2 %
Total	100,0 %

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La fluctuation du rendement d'un fonds au fil du temps est une façon d'évaluer le risque. Il s'agit de la « volatilité ».

De façon générale, les fonds assortis d'une volatilité élevée produiront des rendements qui fluctueront davantage au fil du temps. Ils risquent habituellement plus de perdre de l'argent, mais ils offrent une possibilité accrue de toucher des rendements élevés. Les fonds assortis d'une faible volatilité ont tendance à produire des rendements qui fluctueront moins au fil du temps. Ils offrent habituellement de faibles rendements, mais risquent peu de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion de capital Mulvihill Inc. estime que le risque associé à la volatilité du fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau de risque est fondé sur la fluctuation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il ne prédit pas la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer au fil du temps. Un fonds assorti d'un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie UA du fonds au cours des deux dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Aucun graphique illustrant le rendement des parts de catégorie UA du fonds n'est disponible étant donné qu'aucune part de catégorie A n'a été émise en date du 13 septembre 2024.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Aucun tableau indiquant le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie UA du fonds sur trois mois n'est disponible étant donné qu'aucune part de catégorie UA n'a été émise en date du 13 septembre 2024.

Rendement moyen

Le rendement moyen des parts de catégorie UA du fonds n'est pas disponible étant donné qu'aucune part de catégorie UA n'a été émise en date du 13 septembre 2024.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent un revenu qui soit avantageux sur le plan fiscal et un potentiel de croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des placements dans des émetteurs des marchés boursiers du Canada et des États-Unis;
- qui achètent des parts par l'entremise d'un compte établi auprès d'un courtier de plein exercice;
- qui veulent investir en dollars américains;
- qui veulent que des distributions leur soient versées en dollars américains chaque mois;
- qui peuvent tolérer un risque faible à moyen;
- qui sont en mesure d'accepter une certaine fluctuation des rendements;
- qui investissent à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De façon générale, vous devrez payer l'impôt sur les gains que vous tirez d'un fonds. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales de votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non les titres du fonds dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Sachez que si vous détenez vos titres du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie UA du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une catégorie à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à l'achat de parts de catégorie UA du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant de votre placement	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ que vous investissez	Vous et votre représentant établissez le taux. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de votre achat à l'achat. Ils sont versés à la société de votre représentant en tant que commission. Gestion de capital Mulvihill Inc. ne reçoit aucune partie de cette commission.

2. FRAIS DU FONDS

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie correspondent à 2,00 % de la valeur de la catégorie. Puisqu'aucune part de catégorie UA n'a été émise en date du 13 septembre 2024, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du fonds. Elle couvre le coût des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion de capital Mulvihill Inc. verse à la société de votre représentant la commission de suivi, qui est payée au moyen des frais de gestion du fonds et qui est fondée sur la valeur de votre placement. Le taux pour cette catégorie du fonds correspond à un maximum de 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année, soit 10,00 \$ chaque année par tranche de 1 000 \$ investie.

3. AUTRES FRAIS

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention ou à la vente de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur acquisition, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez vendues. Ces frais sont versés au fonds et s'ajoutent aux frais d'acquisition que vous devez verser à la société de votre représentant.
Frais liés au rendement	Pour tout trimestre civil, Gestion de capital Mulvihill Inc. a droit à des frais liés au rendement versés par le fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part (qui comprend les distributions versées ou devant être versées) à la fin du trimestre civil sur le rendement global mixte de l'indice Cboe S&P 500 BuyWrite Index (en dollars américains) et de l'indice S&P/TSX 60 Covered Call 2 % OTM Monthly Index (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- i) résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- ii) annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS Veuillez communiquer avec Gestion de capital Mulvihill Inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.	Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure Comprendre les organismes de placement collectif sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca .	Gestion de capital Mulvihill Inc. 121 King Street West, Standard Life Centre, Suite 2600 Toronto (Ontario) M5H 3T9	Tél. : 416 681-3900 Télééc. : 416 681-3901 www.mulvihill.com info@mulvihill.com
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Mulvihill Premium Yield Fund (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller financier ou communiquez avec Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») par téléphone au 416 681-3900, par courriel à info@mulvihill.com ou sur le Web à www.mulvihill.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez vérifier si le fonds est compatible avec vos autres placements et votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la catégorie :	Le 18 septembre 2019	Gestionnaire du fonds :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Valeur totale du fonds le 31 août 2024 :	35 554 172,44 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capital Mulvihill Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o. ¹⁾	Distributions :	Mensuelles ²⁾
		Placement minimum :	Placement initial de 1 000 \$ Placements subséquents de 100 \$

Note :

- 1) Cette information n'est pas disponible parce qu'aucune part de catégorie UF n'a été émise en date du 13 septembre 2024.
- 2) Les distributions sont versées en espèces, à moins que vous demandiez à votre représentant de nous aviser de les réinvestir dans des parts additionnelles du fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500. Le fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, notamment à des options, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments dérivés, afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal, de procurer une couverture contre la baisse du cours des titres et contre la fluctuation du change ou de procurer une exposition à des fonds négociés en bourse sans devoir acheter leurs titres.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres parallèlement à d'autres stratégies de placement afin d'accroître les rendements du fonds. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 août 2024)

Encaisse et court terme	10,2 %
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF	5,6 %
Banque canadienne impériale de commerce	4,6 %
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	4,4 %
Banque Royale du Canada	4,4 %
Constellation Software Inc.	4,1 %
Société Financière Manuvie	3,8 %
Ressources Teck limitée	3,3 %
Broadcom Inc.	2,4 %
Lockheed Martin Corporation	2,4 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	45,2 %
Nombre total de placements	39

Répartition des placements (au 31 août 2024)

Finances	23,6 %
Matériel	16,6 %
Énergie	11,6 %
Technologie	11,4 %
Immobilier	9,4 %
Produits industriels	9,3 %
Soins de santé	8,5 %
Services de communication	5,0 %
Biens de consommation discrétionnaires	2,4 %
Biens de consommation essentiels	2,2 %
Total	100,0 %

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La fluctuation du rendement d'un fonds au fil du temps est une façon d'évaluer le risque. Il s'agit de la « volatilité ».

De façon générale, les fonds assortis d'une volatilité élevée produiront des rendements qui fluctueront davantage au fil du temps. Ils risquent habituellement plus de perdre de l'argent, mais ils offrent une possibilité accrue de toucher des rendements élevés. Les fonds assortis d'une faible volatilité ont tendance à produire des rendements qui fluctueront moins au fil du temps. Ils offrent habituellement de faibles rendements, mais risquent peu de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion de capital Mulvihill Inc. estime que le risque associé à la volatilité du fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau de risque est fondé sur la fluctuation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il ne prédit pas la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer au fil du temps. Un fonds assorti d'un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie UF du fonds au cours des deux dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Aucun graphique illustrant le rendement des parts de catégorie UF du fonds n'est disponible étant donné qu'aucune part de catégorie UF n'a été émise en date du 13 septembre 2024.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Aucun tableau indiquant le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie UF du fonds sur trois mois n'est disponible étant donné qu'aucune part de catégorie UF n'a été émise en date du 13 septembre 2024.

Rendement moyen

Le rendement moyen des parts de catégorie UF du fonds n'est pas disponible étant donné qu'aucune part de catégorie UF n'a été émise en date du 13 septembre 2024.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent un revenu qui soit avantageux sur le plan fiscal et un potentiel de croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des placements dans des émetteurs des marchés boursiers du Canada et des États-Unis;
- qui achètent des parts par l'entremise d'un compte à commission;
- qui veulent investir en dollars américains;
- qui veulent que des distributions leur soient versées en dollars américains chaque mois;
- qui peuvent tolérer un risque faible à moyen;
- qui sont en mesure d'accepter une certaine fluctuation des rendements;
- qui investissent à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De façon générale, vous devrez payer l'impôt sur les gains que vous tirez d'un fonds. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales de votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non les titres du fonds dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Sachez que si vous détenez vos titres du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie UF du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une catégorie à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer à l'achat ou au rachat de vos parts de catégorie UF.

2. FRAIS DU FONDS

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie correspondent à 1,00 % de la valeur de la catégorie. Puisqu'aucune part de catégorie UF n'a été émise en date du 13 septembre 2024, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

Le fonds ne verse pas de commission de suivi à votre représentant.

3. AUTRES FRAIS

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention ou à la vente de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur acquisition, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez vendues. Ces frais sont versés au fonds et s'ajoutent aux frais d'acquisition que vous devez verser à la société de votre représentant.
Rémunération relative aux comptes à commission	Les parts de catégorie UF du fonds sont offertes aux investisseurs qui ont des comptes auprès de la société d'un représentant. Les investisseurs versent directement une rémunération à la société de leur représentant en échange de conseils en placement ou d'autres services.
Frais liés au rendement	Pour tout trimestre civil, Gestion de capital Mulvihill Inc. a droit à des frais liés au rendement versés par le fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part (qui comprend les distributions versées ou devant être versées) à la fin du trimestre civil sur le rendement global mixte de l'indice Cboe S&P 500 BuyWrite Index (en dollars américains) et de l'indice S&P/TSX 60 Covered Call 2 % OTM Monthly Index (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS Veuillez communiquer avec Gestion de capital Mulvihill Inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.	Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure Comprendre les organismes de placement collectif sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca .	Gestion de capital Mulvihill Inc. 121 King Street West, Standard Life Centre, Suite 2600 Toronto (Ontario) M5H 3T9	Tél. : 416 681-3900 Télec. : 416 681-3901 www.mulvihill.com info@mulvihill.com
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------